

RÈGLEMENT DU CHALLENGE 46 POUR 2022

DÉPARTEMENT DU LOT – LA DÉPÊCHE DU MIDI – SPORT 2000 – RUNNING MAG

CALCUL DES POINTS

Il y a 2 classements et récompenses distincts pour chaque challenge ROUTE ET VERT (trail)

un pour les hommes

un pour les femmes

Un classement propre à chaque sexe est établi à chaque course, octroyant des points du premier homme ou femme au dernier homme ou femme, selon le barème suivant, et quelle que soit la course, le sexe et le nombre de participants. (Nous favorisons le classement au scratch général et encourageons les coureurs à aller chercher des points sur des épreuves avec peut-être moins de participants ; et également les féminines à aller chercher un classement au général sur des épreuves où elles seraient moins nombreuses) :

Les catégories :

1er = 300 pts	Cadet (2005 – 2006)	
2ème = 290 pts	Junior (2003 – 2004)	
3ème = 280 pts	Espoirs (2000 à 2002)	
4ème = 250 pts	Séniors (1988 à 1999)	
5ème = 245 pts	Masters (1987 et avant)	
6ème = 240 pts	M0 (1987 -1983)	M6 (1957 - 1953)
7ème = 235 pts	M1 (1982 - 1978)	M7 (1952 - 1948)
8ème = 230 pts	M2 (1977 - 1973)	M8 (1947 - 1943)
9ème = 225 pts	M3 (1972 - 1968)	M9 (1942 - 1938)
10ème = 220 pts	M4 (1967 - 1963)	M10 (1937 et avant)
11ème = 210 pts	M5 (1962 1958)	

Puis 1 point jusqu'au dernier et tous les autres après le dernier point attribué, 1 point aussi.

Seront classés à la fin de la saison celles et ceux ayant au moins participé à la moitié des courses pour le challenge route et un tiers pour le challenge vert, (arrondi au nombre supérieur), soit 3 sur le challenge route et 9 sur le challenge vert.

Pas de cumul ni de transfert possible : un coureur ayant participé à 2 courses du challenge route et 7 courses du challenge vert ne sera donc classé dans aucun des 2 challenges.

Seront récompensés les 3 premiers au scratch H et F et les 1ers de chaque catégorie.

Par dérogation à ce qui précède, les membres du bureau de L'ADCPHS en charge du classement se réservent la possibilité d'intégrer un coureur n'ayant pas effectué le nombre de courses requis de façon à pouvoir récompenser au moins un(e) coureur(euse) par catégorie.

De plus, dans une organisation comportant plusieurs courses, un coureur inscrit sur une distance ne pourra en aucun cas être classé sur l'autre distance.

Par exemple, s'il y a un 20 km et un 11 km, un coureur qui prend le départ sur le 20 et abandonne à 11 km ne pourra prétendre à être classé ni sur l'une, ni sur l'autre de ces épreuves.

Afin d'éviter toute contestation, les abandons ne seront pas pris en compte dans le calcul des points, ni dans celui du nombre de courses, et ceci quel que soit le motif de cet abandon.